



Arrêté du 19/10/2023 modifiant l'arrêté du 29/10/2019 portant création de la spécialité « Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria) » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

publié le 13/11/2023

Descriptif :

Veillez trouver en pièce jointe l'arrêté cité en objet dont l'annexe V précise les correspondances entre blocs de compétences du CAP PSR et compétences de certifications professionnelles inscrites au RNCP

Document joint

 [joe_20231110_0261_0008_equivalences_psr](#) (PDF de 133.5 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.